

CHSCTD du 08 septembre 2020

Déclaration préalable de l'UNSA Éducation

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CHSCTD des Côtes d'Armor,

Je commencerai par un extrait de la circulaire toute récente du rectorat :

« IDENTIFICATION ET GESTION DES PERSONNES « CONTACTS À RISQUE » EN MILIEU SCOLAIRE »

- Est retenue comme contact à risque :

Toute personne ayant eu un contact direct avec un cas confirmé dans l'une des situations suivantes sans mesure de protection efficace (masque chirurgical porté par le cas confirmé OU la personne contact, masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR ou équivalent porté par le cas ET la personne contact, hygiaphone ou autre séparation physique, par exemple de type vitre ou plexiglas).

Il y est donc clairement indiqué que les masques en tissu, fournis par l'Éducation nationale, sont inutiles dans les écoles puisque ce type de masque ne protégerait que lorsqu'en face les élèves ont un masque, ce qui est le cas dans les collèges et lycées mais absolument pas dans nos écoles.

Cela rejoint les inquiétudes portées par des médecins sur la qualité des masques fournis par notre administration.

Cela m'amène à évoquer les personnels vulnérables pour qui il a aussi fallu attendre un courrier du Premier ministre qui a cadré les choses en limitant très fortement les personnes qui pouvaient être en télétravail. Certaines personnes n'ont eu d'autre choix que de se mettre en arrêt, il est temps de leur laisser la possibilité de travailler en distanciel.

Bref, depuis des mois l'UNSA - Éducation réclame à notre ministre un plan de reprise. Il aurait été utile, plutôt que de privilégier la com à outrance sur les vacances apprenantes, que les équipes de la rue de grenelle prévoient réellement la reprise.

Avant l'été, ça naviguait à vue, maintenant ça navigue toujours à vue avec même un brouillard épais à destination du grand public où l'ARS et la CPAM ont la main, en tout cas pour bien cadenasser l'information en direction des parents, parce que pour le reste, les deux situations que connaît notre département sont particulièrement parlantes sur la gestion ubuesque de ce qui se passe.

Ah, un détail... Une fois encore tout repose sur les chefs d'établissement dans le second degré et les directeurs dans le premier. Il est utile de rappeler que les seconds n'ont pas les mêmes moyens que les premiers, ne serait-ce que parce qu'ils font tout, tout seul.

Dans son protocole, le ministre a donc encore bien chargé la mule des directeurs qui doivent un peu tout faire. Un détail : que se passe-t-il si les directeurs sont absents, eux-mêmes touchés par le covid ou en quatorzaine ?

Sinon, que dire de leur positionnement par rapport aux parents, il leur est indiqué qu'ils ne peuvent les prévenir. Du coup, personne ne sait rien et c'est pire que tout. Les élus et parents font la même remarque et vous l'ont fait savoir, ce n'est pas possible de fonctionner comme cela.

Pour la suite, je vais passer à une déclassement de l'UNSA - Éducation (avec quelques remarques) :

- Combien de masques sont distribués aux personnels ? Pourquoi certaines écoles en ont-elles 3, d'autres 4, voire 6 ?
- Masques en tissu / masques chirurgicaux : ont-ils la même protection ? Il semblerait que l'on teste les porteurs des premiers et pas les porteurs des deuxièmes, pourquoi ?
- Pourquoi l'ARS ne passe-t-elle pas par l'IEN ? Ce n'est pas au directeur de se transformer en secrétaire de l'ARS !
- La directrice étant en arrêt, doit-elle continuer de consulter et répondre à ses mails à distance ? Si elle est encore absente une semaine, qui doit la remplacer ? Un collègue, l'IEN ? Si un collègue assume cette charge, percevra-t-il une indemnité ?
- Concernant les procédures à mettre en place, il y a trop de documents dans tous les sens, des informations pas très claires...
- Qui gère la crise, qui coordonne dans le département ?
- Qu'en est-il du jour de carence ?
- Personnes vulnérables : auront-elles la possibilité de faire du télétravail ou d'avoir une ASA ?

- Quid des parents d'enfants en quatorzaine ? Quel type de congé ? Quelle prise en charge ?
- Quid des parents ayant des enfants qui ont fréquenté quelqu'un ou ayant eux-mêmes fréquenté quelqu'un de positif ?
- Quid des parents dont un des enfants est refusé dans l'école ?
- Transport bus et car : sur Dinan nord, il est indiqué que le port du masque est obligatoire pour les enfants à partir de 6 ans. Qu'en est-il ailleurs ?
- La gestion de crise ne semble pas homogène sur le territoire breton (privé/public). Nous voudrions savoir si les deux filières d'enseignement sont soumises aux mêmes règles ?
- Lycée Felix Le Dantec de Lannion : y-a-t-il des cas Covid ?

Nous vous remercions de votre attention.

Robin Maillot, pour l'UNSA - Éducation